



# ASPS SAVIGNY LE TEMPLE TIR à l'ARC

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2013



### 1. INTRODUCTION

Le samedi 12 octobre 2013, l'assemblée générale de la Section Tir à l'arc de l'A.S.P.S. s'est tenue à la Halle des Sports Jean Zay, rue Nelson Mandela, 77176 Savigny le Temple, lieu de pratique de notre Section sous la présidence de M. François PIET, Président de la Section.

Les membres ont été convoqués par affichage dans les locaux et par email.

Le nombre de membres présents ou représentés étant de 40 sur 75 adhérents à jour de leur cotisation le jour de l'assemblée, le quorum est atteint et l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance à 16h30 et après un mot de bienvenue, rappelle l'ordre du jour :

- Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Désignation du Président de séance et du secrétaire
- Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2012
- Rapport moral de la saison 2012-2013
- Rapport financier de la saison 2012-2013
- Approbation des comptes
- Bilan sportif de la saison
- Modification du paragraphe 11.1 du règlement intérieur de la Section en vigueur relatif au mode d'inscription aux concours extérieurs.
- Renouvellement de l'ensemble du Comité Directeur démissionnaire conformément aux paragraphes 4.6 et 6.2 du règlement intérieur de la Section en vigueur: 3 postes sont à pourvoir au minimum, 12 membres au maximum peuvent siéger. Les membres désirant présenter leur candidature doivent se manifester dès maintenant auprès de la secrétaire.
- Projets pour la saison 2013-2014:
  - ✓ Ajout d'une cible extérieure supplémentaire à 50 mètres.
  - ✓ Sortie découverte Parcours Nature
- Organisation des concours salle et extérieur
- Création d'un nouveau drapeau du Club.

Est désigné Président de séance, François PIET  
Est désignée Secrétaire de séance, Valérie POUPARD



#### ASPS Section Tir à l'Arc

Maison des Associations Salvator Allende

CIDEX 25 Boîte 1 - Rue de Rougeau - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

SIRET : 321 471 41900028 DDJS AS 77 89 0191 - FFTA 26 77 064

Site Internet: [www.sltarc.fr](http://www.sltarc.fr)

## **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2012**

Le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire de la saison 2011-2012 de la section ASPS - Tir à l'arc est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

## **3. RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2012-2013**

### **a. INTRODUCTION**

Pour la Section Tir à l'arc, la saison 2012/2013 confirme le retour à son rythme de croisière amorcé la saison passée. Elle recouvre son effectif habituel constaté d'environ 75 adhérents.

### **b. ADHESIONS**

L'effectif de la Section s'élève à 76 licenciés contre 60 en 2011/2012 soit une augmentation de 26% par rapport à la saison précédente.

Ces effectifs sont caractérisés par un socle quasi-constant composé d'une quarantaine d'anciens adhérents et une augmentation significative des adhérents nouvellement inscrits:

- Saison 2012/2013: 45 anciens et 31 nouveaux
- Saison 2011/2012: 42 anciens et 18 nouveaux

La proportion entre anciens et nouveaux licenciés est de l'ordre de 60%/40%.

Les jeunes toutes catégories confondues représentent environ 36% de l'effectif total, soit une légère hausse par rapport à la saison précédente.

Comme sur les saisons précédentes, l'effectif féminin global se caractérise par son faible pourcentage récurrent aux alentours de 24%.

### **c. MANIFESTATIONS SPORTIVES**

#### **i. ANIMATIONS INTERNES**

Au cours de toute la saison, la Section a organisé:

- un passage de flèches attestant de la progression des archers débutants tous les mois et demi,
- un concours interne au mois de janvier
- une galette des rois,
- une soirée restaurant au Cozy à Dammarie les Lys



## ii. ANIMATIONS EXTERNES

Au cours de saison, la Section a proposé à ses adhérents de participer à :

- Bouquet Provincial de Compiègne organisé en mai 2013
- Finale de la Coupe du Monde au Trocadéro à Paris en septembre 2013

Une douzaine d'adhérents ont participé à chacun de ces évènements.

## iii. ORGANISATION DE CONCOURS

La Section a organisé ses deux compétitions annuelles récurrentes et deux concours Jeunes au cours de cette saison:

- Concours Tir Salle 2x18m qualificatif pour le championnat de France à la Halle des sports Jean Zay qui a accueilli 194 participants les 8 et 9 décembre 2012.
- Concours Spécial Jeunes du 77 au premier trimestre 2013.
- Concours extérieur avec un FITA 70 m et un Fédéral au Château Domaine de la Grange-Prévôté qui a accueilli 97 participants pour le fédéral et 56 pour le FITA le 25 mai 2013.
- Concours TRJ (Tournoi Régional Jeunes) et DRJ (Division Régionale Jeunes) au Château Domaine de la Grange-Prévôté qui a accueilli 59 participants le 26 mai 2013

L'organisation de ces deux concours annuels sera reconduite pour la saison 2014, le concours Tir Salle 2X18m se déroulera les 30 novembre et 1er décembre 2013 et les concours extérieurs sont prévus fin mai 2014.

## d. ENTRAINEMENTS ET CRENEAUX DE TIR

Les disponibilités de la salle n'ont pas évolué pour la saison 2012/2013.

Les créneaux sont répartis ainsi :

- **Samedi de 14h00 à 16h00** : Initiation des nouveaux archers et des jeunes du club.
- **Samedi de 16h00 à 19h30** : Tir libre.
- **Dimanche de 9h30 à 12h30** : Tir libre
- **Mardi de 20h00 à 22h00** : Entraînement des archers classiques confirmés avec un entraîneur 1 (Bourget Joëlle) et un entraîneur 2 (Bourget Daniel) et tir libre pour les autres archers.  
Suite à la mise en place de cet entraînement et les bons retours des archers et des résultats nous avons l'avons maintenu cette saison.
- **Mercredi de 17h00 à 19h00** : initiation des nouveaux archers et des jeunes du club
- **Mercredi de 19h00 à 22h00** : Tir libre.

Le créneau supplémentaire de 19h00 à 20h00 le mardi sollicité auprès de la municipalité n'a pas été attribué à notre section.



### ASPS Section Tir à l'Arc

Maison des Associations Salvator Allende

CIDEX 25 Boîte 1 - Rue de Rougeau - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

SIRET : 321 471 41900028 DDJS AS 77 89 0191 - FFTA 26 77 064

Site Internet: [www.sltaarc.fr](http://www.sltaarc.fr)

e. **PERENNITE DE LA SECTION**

• **Labellisation du Club**

Le club a été labellisé OR par la FFTA pour les saisons 2013 et 2014. Le renouvellement devra être sollicité courant 2014.

• **Dépôt de dossiers de subvention sur projets** auprès du Conseil Général et de la Mairie

• **Remplacement du mur de tir en octobre 2012**

- ✓ Le chantier du remplacement du mur de cible a été réalisé en 4 jours in situ par les volontaires bénévoles du Club en partenariat avec les Services des Sports et les Services Techniques de la Ville.
- ✓ Création d'un mur de 14 cibles de tir
- ✓ Mobilisation exceptionnelle pour ce projet

• **Création d'un nouveau site internet [www.sltarc.fr](http://www.sltarc.fr)**

Remplacement de l'ancien site internet [slt.arc.free.fr](http://slt.arc.free.fr) au profit d'un nouveau site plus actuel et plus fonctionnel:

- ✓ Création d'une Zone Adhérents en accès réservé:
  - *Consultation du Calendrier du Club*
  - *Inscriptions en ligne aux compétitions*
- ✓ Création d'une zone Entraîneurs en accès réservé:
  - *Gestion de la présence des entraîneurs*
  - *Documents relatifs à l'apprentissage*
  - *Suivi des nouveaux archers*

Le rapport moral est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité moins une voix contre.

**4. MODIFICATION DU PARAGRAPHE 11.1 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION EN VIGUEUR RELATIF AU MODE D'INSCRIPTION AUX CONCOURS EXTERIEURS**

Le nouveau site internet du Club offre la possibilité aux adhérents de s'inscrire en ligne par l'intermédiaire d'un formulaire aux concours. Cette nouvelle fonctionnalité entraîne la modification du paragraphe 11.1 du règlement intérieur de la Section en vigueur relatif au mode d'inscription aux concours extérieurs.

Le paragraphe existant ci-dessous :

*« 11. Concours extérieurs*

*11.1 Inscriptions*

*Les informations relatives aux concours extérieurs sont diffusées à l'aide des mandats émanant des clubs ou Compagnie qui les organisent. Ceux-ci sont affichés sur le tableau prévu à cet effet réservé à la Section sur le lieu de pratique.*

*L'inscription aux concours se fait:*

- *Principalement par l'intermédiaire du responsable Compétitions. Dans ce cas, il convient de s'inscrire à l'aide de la fiche jointe au mandat en remplissant correctement toutes les rubriques. Le responsable Compétition assure l'inscription de l'ensemble des participants auprès des organisateurs du concours à la date convenue accompagnée du règlement afférent.*



**ASPS Section Tir à l'Arc**

Maison des Associations Salvator Allende

CIDEX 25 Boîte 1 - Rue de Rougeau - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

SIRET : 321 471 41900028 DDJS AS 77 89 0191 - FFTA 26 77 064

Site Internet: [www.sltarc.fr](http://www.sltarc.fr)

- *Individuellement, en prenant contact directement avec les organisateurs, et en leur faisant parvenir le règlement.*

*En cas de modification ou d'annulation, l'archer s'engage à prévenir lui-même de sa défection le club ou la Compagnie qui organise le concours.*

*Seules les annulations faites suffisamment à l'avance, pourront donner lieu au remboursement et selon les règles de fonctionnement de la Compagnie ou du club qui organisait le concours. »*

Sera remplacé par le paragraphe :

« 11. Concours extérieurs

11.1 Inscriptions

*Les informations relatives aux concours extérieurs sont diffusées à l'aide des mandats émanant des clubs ou Compagnie qui les organisent. Ceux-ci sont affichés sur le tableau prévu à cet effet réservé à la Section sur le lieu de pratique et consultables dans l'espace réservé Adhérents du site internet du Club à la rubrique « Compétitions et Inscriptions ».*

*L'inscription aux concours se fait:*

- *Principalement en ligne en renseignant le formulaire disponible dans l'espace réservé Adhérents à la rubrique « Compétitions et Inscriptions » du site Internet du Club. Le responsable Compétition assure l'inscription de l'ensemble des participants auprès des organisateurs du concours à la date convenue accompagnée du règlement afférent .*
- *Individuellement, en prenant contact directement avec les organisateurs, et en leur faisant parvenir le règlement.*

*En cas de modification ou d'annulation, l'archer s'engage à prévenir lui-même de sa défection le club ou la Compagnie qui organise le concours.*

*Seules les annulations faites suffisamment à l'avance, pourront donner lieu au remboursement et selon les règles de fonctionnement de la Compagnie ou du club qui organisait le concours. »*

La modification du règlement intérieur de la Section est approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité moins une voix contre.

***Monsieur David COLLINET est arrivé en cours de séance à 16h45. Le nombre d'adhérents présents à l'assemblée générale s'élève maintenant à 41 membres.***

## **5. RAPPORT FINANCIER 2012-2013**

Le compte d'exploitation présente un solde positif qui s'élève à +3404 € pour un budget global d'environ 20 000€.

La Section conserve une situation de trésorerie saine tout en pratiquant une politique tarifaire raisonnable, en offrant la prise en charge des inscriptions aux compétitions et en assurant l'entretien et le renouvellement des équipements.

Ce résultat provient principalement des recettes générées par les compétitions Salle et Extérieur organisées par la Section et des subventions existantes (Commune et Conseil Général), sans oublier l'apport des bénévoles qui participent à leur réalisation. Le remplacement du mur de tir a été financé pour la plus grande part par la Section et a bénéficié d'une subvention sur projet attribuée par la Municipalité.

Les autres dépenses sont quant à elles, quasi-constantes par rapport à la saison précédente.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité. Quitus est donné au Trésorier.



**ASPS Section Tir à l'Arc**

Maison des Associations Salvator Allende

CIDEX 25 Boîte 1 - Rue de Rougeau - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

SIRET : 321 471 41900028 DDJS AS 77 89 0191 - FFTA 26 77 064

Site Internet: [www.sltarc.fr](http://www.sltarc.fr)

## **6. BUDGET PREVISIONNEL 2014**

Le budget prévisionnel 2014 a été établi sur les mêmes bases que celui 2013.  
Le budget est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

## **7. BILAN SPORTIF 2012-2013**

### **a. PODIUMS SALLE 2013**

#### **I. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 77 SALLE 2013**

- **Jean-Sébastien CLERC** en catégorie Junior classique classé 2<sup>ème</sup>
- **Arthur LAVECHIN** en catégorie Cadet poulies classé 2<sup>ème</sup>
- **Bernard AIROLDI** en catégorie Super vétéran poulies classé 1<sup>er</sup>

#### **II. CHAMPIONNAT REGIONAL SALLE 2013**

- **Arthur LAVECHIN** en catégorie Cadet poulies classé 2<sup>ème</sup>

### **b. PODIUMS FEDERAL (50 mètres) 2013**

#### **I. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 77 FEDERAL 2013**

- **Jean-Sébastien CLERC** en catégorie Junior classique classé 2<sup>ème</sup>

#### **II. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 77 FEDERAL PAR EQUIPES 2013**

- **Equipe Jeunes (Benjamins et Minimes)** classée 2<sup>ème</sup>

### **c. DIVISION REGIONALE HONNEUR 2013**

Les deux équipes engagées en Division Régionale Honneur se classent ainsi :

- **Equipe Homme Classique** : 12<sup>ème</sup> /16
- **Equipe Homme Poulie** : 1<sup>ère</sup> /16

L'équipe classique se maintient en Division Honneur pour la saison 2014.

L'équipe Poulies monte en Division Régionale Excellence pour la saison 2014.

### **d. PODIUMS TIR 3D 2013**

#### **I. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 77 3D 2013**

- **Kévin FERREY** en catégorie Junior Arc Droit classé 1<sup>er</sup>
- **Eric FERREY** en catégorie senior Arc Droit classé 1<sup>er</sup>



**ASPS Section Tir à l'Arc**

Maison des Associations Salvator Allende

CIDEX 25 Boîte 1 - Rue de Rougeau - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

SIRET : 321 471 41900028 DDJS AS 77 89 0191 - FFTA 26 77 064

Site Internet: [www.sltaarc.fr](http://www.sltaarc.fr)

## **8. PROJETS POUR LA SAISON 2013-2014**

### **a. OBJECTIFS SPORTIFS**

Nous souhaitons maintenir les équipes classiques engagée en Division Régionale Honneur et poulies en Division Régionale Excellence.

### **b. ORGANISATION D'UNE SORTIE PARCOURS NATURE**

### **c. AJOUT D'UNE CIBLE EXTERIEURE SUPPLEMENTAIRE A 50 METRES**

Au cours de la saison passée, notre équipe poulies hommes a terminé première de la Division Régionale Honneur. Elle accède cette saison à la Division Régionale Excellence. Nos archers devront renforcer leurs entraînements à la distance de 50 m, nouvelle distance des épreuves qualificatives au lieu des 70 mètres pratiqués auparavant.

L'augmentation conjointe du nombre de nos adhérents en général et de nos adhérents compétiteurs en particulier rend nécessaire l'extension de notre pas de tir extérieur à 50 mètres.

Nous envisageons d'ajouter une cible double supplémentaire à 50 mètres mais cela induit de décaler les cibles extérieures existantes actuellement à 30, 50 et 70 mètres.

Ces travaux sont envisagés au printemps 2014.

### **d. ORGANISATION DES CONCOURS SALLE ET EXTERIEUR**

L'organisation des deux concours sera reconduite pour la saison 2014, le concours Tir Salle 2X18m se déroulera les 30 novembre et 1er décembre 2013 sur 5 départs et les concours extérieurs FITA-FEDERAL sont prévus les 30 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014.

## **9. RENOUELEMENT DU COMITE DIRECTEUR DE LA SECTION**

Au terme de son mandat de 4 ans, les membres du Bureau actuel présentent leur démission

<b>Membres élus</b>	<b>Noms</b>
<b>Président</b>	François PIET
<b>Vice - Présidente</b>	Valérie POUPARD
<b>Secrétaire</b>	Valérie POUPARD
<b>Trésorier</b>	Jean-René LAMENDIN

Afin de permettre de procéder à l'élection des nouveaux membres du Comité Directeur de la Section pour un mandat de 4 ans.

Conformément aux paragraphes 4.6 et 6.2 du règlement intérieur de la Section en vigueur: 3 postes sont à pourvoir au minimum, 12 membres au maximum peuvent siéger.



### **ASPS Section Tir à l'Arc**

Maison des Associations Salvator Allende

CIDEX 25 Boîte 1 - Rue de Rougeau - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

SIRET : 321 471 41900028 DDJS AS 77 89 0191 - FFTA 26 77 064

Site Internet: [www.sltarc.fr](http://www.sltarc.fr)

Les candidats répondant aux critères exigés par le règlement intérieur de la section déclarés à ce jour sont :

**François PIET**  
**Jean-René LAMENDIN**  
**Valérie POUPARD**  
**Philippe BAILLEUL**  
**Jean-Sébastien CLERC**

Les adhérents ayant la qualité d'électeur des membres du Comité Directeur sont à la date de l'assemblée générale au nombre de 47. 29 d'entre eux sont présents ou représentés le jour de cette assemblée générale. Il est donc procédé au vote pour l'élection des membres du Comité Directeur. Les résultats du vote sont :

**François PIET** élu par 29 voix sur 29 votants  
**Jean-René LAMENDIN** élu par 29 voix sur 29 votants  
**Valérie POUPARD** élue par 28 voix sur 29 votants  
**Philippe BAILLEUL** élu par 29 voix sur 29 votants  
**Jean-Sébastien CLERC** élu par 28voix sur 29 votants

Les cinq candidats sont élus pour un mandat de 4 ans au Comité Directeur de la Section. Ils se réuniront ultérieurement pour constituer le Bureau de la Section.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h05.

Le 22 novembre 2013  
A Savigny le Temple,

M. François PIET  
Président de la Section ASPS Tir à l'arc

Mme Valérie POUPARD  
Vice-Présidente de la Section  
ASPS Tir à l'arc, secrétaire de  
séance

